DEPARTEMENT
DU
BAS-RHIN

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 1er juillet 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Henri DREYFUS

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE

Rapporteur : Monsieur Freddy ZIMMERMANN

N° CP/2013/497 - Education à l'environnement - ***2343***
ARIENA - Programme d'action sur le gaspillage alimentaire

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'Association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace (ARIENA) une subvention complémentaire d'un montant total de 10 000 € pour le développement territorial du programme d'action sur le gaspillage alimentaire.

Conformément au règlement financier départemental, cette subvention sera versée sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou pièces justificatives.

La commission permanente approuve par ailleurs l'avenant à la convention financière 2013 conclue avec l'ARIENA, et autorise son président à signer cet avenant au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée

Jean-Jacques STAHL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130701-79345-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 09/07/13